



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 3 avril 2026 DÉLIBÉRATION

Rapporteuse : Flora LAPERNE

Secrétaire de séance : Madame Geneviève CIMORRA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33
Nombre de présent-e-s : 28
Nombre de votant-e-s : 33

Etaient présent-e-s :

Mme Marie-Lyse BISTUÉ Maire, Présidente,

M. Nicolas MALEIG, M. Sami BOURI, Mme Elodie JIMENEZ, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Flora LAPERNE, et M. Patrick NAVARRO, Adjoints,
M. Sébastien DE TRUCHIS, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Dominique QUEHEILLE, Mme Geneviève CIMORRA, M. Philippe GARROTÉ, Mme Marie SAYERSE, M. Raymond VILLALBA, Mme Sabine SALLE, M. Jean-Michel IDOPE, Mme Céline BODET, M. Joël RESTIF, Mme Maïtena FERRAN, M. Frédéric LOUSTAU, M. Clément SERVAT, Mme Carole LADEUIX, M. Alfredo DOS SANTOS, Mme Nadia DUPEROUSSE, M. Michel ADAM, Mme Lydia LAGARONNE, M. Jordan OSSAU-TRESAUGUE et M. Hugo COUCHINAVE, Conseillers Municipaux. -

Etaient représenté.es :

- Mme Anne SAOUTER donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Flora LAPERNE
- M. Jean CONTOU-CARRÈRE donne pouvoir à M. Philippe GARROTÉ
- Mme Sonia CAMPAGNE donne pouvoir à Mme Sabine SALLE
- Mme Hélène HIEL donne pouvoir à Mme Elodie JIMENEZ

6 - DÉSIGNATION DES ÉLU.ES RÉFÉRENT.ES DES COMITÉS DE QUARTIERS

Le fonctionnement des comités de quartiers repose sur un travail partenarial entre les élu.es et les citoyen.es.

Les citoyen.es seront amené.es à désigner des correspondant.es de quartiers chargé.es d'animer les comités et de suivre les ordres du jour en lien avec les élu.es référent.es, sous couvert de l'Adjointe au Maire déléguée à la démocratie participative.

Il convient donc de désigner les élu.es référent.es.

Madame La Maire propose les élu.es suivants :

Sainte-Marie :

Marie SAYERSE, Jean-Michel IDOPE, Frédéric LOUSTAU

Notre-Dame :

Raymond VILLALBA, Joël RESTIF

Ste-Croix :

Marie SAYERSE, Hélène HIEL

St-Pée :

Dominique QUEHEILLE, Sonia CAMPAGNE

Soeix-Bager :

Dominique QUEHEILLE, Jean-Michel IDOIBE

Faget :

Jean CONTOU-CARRERE, Jean-Michel IDOIBE

Pondeilh :

Philippe GARROTÉ, Jean-Michel IDOIBE

Légugnon :

Stéphane LARTIGUE, Jean-Michel IDOIBE

Centre-Ville :

Sabine SALLE, Patrick NAVARRO

La désignation des référent.es des comités de quartiers peut être effectuée à main levée sur décision unanime de l'assemblée (article L.2121-21 du CGCT).

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité**

- **DÉCIDE** de désigner les référent.es des comités de quartiers par un vote à main levée,
- **DÉSIGNE** les élu.es référent.es des comités de quartiers tels que proposés dans le présent rapport.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 3 avril 2026.
Suivent les signatures.-

La Maire,

AFFICHÉ LE 08/04/2026



Marie-Lyse BISTUÉ

